

## Compte rendu de la 5<sup>ème</sup> réunion annuelle du PCN français

5 février 2018

La cinquième réunion annuelle d'information du PCN français sur ses réalisations en 2017 a rassemblé une centaine de parties prenantes du PCN, dont des représentants de la société civile (ONG, Commission nationale consultative des droits de l'homme, Sherpa, FIDH), des représentants d'entreprises, des experts ainsi que des représentants des administrations, de l'AFD, de la Coface, de l'Afnor et de l'Obsar ainsi que l'OCDE et l'OIT.

### • Ouverture de la réunion

La Directrice Générale du Trésor, **Odile Renaud-Basso**, accueille les nombreux participants et se félicite de l'intérêt suscité par cette manifestation du PCN. Citant le discours du Président de la République à Davos du 24 janvier 2018 sur la nécessité d'un nouveau contrat mondial, elle estime que la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises y a toute sa place. Après avoir présenté les avancées réalisées par la France dans le domaine de la conduite responsable des entreprises en 2017, elle indique que la France continuera à se mobiliser en plaidant pour une relance du multilatéralisme dans les enceintes internationales. Enfin, elle félicite le PCN français qui joue un rôle moteur pour le développement de la CRE/RSE en France et à l'étranger à travers ses activités de promotion et de médiation.

Ensuite, le Président du PCN, **Eric David**, évoque la place privilégiée du PCN dans l'actualité RSE nationale et internationale. Il rappelle la mission confiée aux PCN par l'OCDE puis met en lumière la place donnée au PCN dans le Plan National d'Action français pour des Droits de l'Homme et Entreprises de mars 2017. Il conclut en soulignant la nécessaire complémentarité entre le nouveau dispositif législatif du devoir de vigilance, l'action du PCN et les Principes directeurs de l'OCDE.

Enfin, la Secrétaire générale du PCN, **Maylis Souque** dresse le bilan des 79 activités promotionnelles menées en 2017 en France et à l'étranger dont 27 pour un public « pluripartite », 21 avec la société civile et les milieux académiques dont la 2<sup>ème</sup> réunion de dialogue du PCN avec la société civile (10 octobre 2017) et 15 destinés au secteur privé. Par ailleurs, un partenariat a été signé avec le Club Droits Humains du Global Compact. Le PCN a participé aux travaux de l'OCDE sur le déploiement opérationnel de Principes directeurs et a contribué au Plan d'action de renforcement du réseau des PCN de 2016.

### • La revue par les pairs du PCN français menée en 2017 par les PCN belge, canadien et marocain avec l'appui de l'OCDE

En introduction, **Maylis Souque** présente le processus suivi et la contribution des parties prenantes.

Le Président du groupe de travail de l'OCDE sur la CRE, **Roel Nieuwenkamp**, félicite le PCN français pour l'excellence de son action qui lui donne une place dans la « ligue des champions » des PCN. Il souligne ensuite plusieurs grandes réussites obtenues par le PCN des Pays Bas (« Heineken-Bralima ») et par le PCN français (« Michelin », « Natixis »). Il salue le travail

accompli par le PCN français pour instaurer un climat de confiance et de responsabilité avec les parties prenantes. Il valorise la formulation de recommandations constructives aux entreprises et l'obtention d'un taux important de résultats positifs dans sa fonction de médiation. Il estime que l'un des facteurs contribuant au succès du PCN français est lié à sa structure tripartite. Il évoque les recommandations de la revue par les pairs notamment le besoin de renforcement des ressources humaines du secrétariat du PCN, sujet récurrent pour plusieurs PCN. En conclusion il insiste sur la complémentarité et sur le besoin de cohérence entre la loi sur le devoir de vigilance et le mécanisme du PCN.

Après avoir remercié les nombreuses parties prenantes qui ont participé à cette revue par les pairs, le Président du PCN, **Eric David** souligne que les activités du PCN visent à avoir un « impact sur le réel » pour faire progresser la RSE et que plusieurs mesures ont déjà été prises pour répondre à ces recommandations. Il précise que le PCN accorde une grande importance à une représentation équilibrée des trois collèges et que le MEDEF y représente le patronat français.

*Le rapport de revue par les pairs sera publié ultérieurement par l'OCDE.*

- **Le traitement des saisines en 2017 par le PCN français pour veiller à l'effectivité des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

En introduction la Secrétaire générale du PCN, **Maylis Souque**, présente la procédure de traitement des saisines et les statistiques du PCN : catégorie de plaignants, lieu des saisines, thèmes soulevés, procédures suivies, résultats obtenus. Depuis 2000 dans 80% des saisines recevables, les bons offices du PCN français ont abouti à un accord entre les parties ou ont conduit à des changements positifs. Les 20% d'échec ont tous concernés l'action d'entreprises étrangères en France. Suite à cette présentation, **Stéphanie Brunengo**, maître de conférence, avocate et médiatrice, intervient pour expliquer comment le processus des bons offices du PCN français peut être appréhendé au regard des modèles et outils de la médiation. Elle évoque également l'interaction entre le processus de dialogue et le processus normatif dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises, comme l'illustrent les résultats positifs et concrets obtenus par le PCN français par exemple dans les saisines « **Natixis** » et **Michelin** ».

Ensuite, **Jeremy Blasi**, représentant la section californienne du syndicat américain Unite Here, plaignant dans la saisine « Natixis-NGAM aux Etats-Unis » traité par le PCN en 2016/2017 partage son expérience avec le PCN qu'il salue chaleureusement.

Après une brève présentation de l'affaire, M. Blasi félicite le PCN pour son travail rigoureux, son haut niveau de transparence et pour la qualité de son expertise technique. Le résultat est net : les bons offices français et la diligence raisonnable de Natixis ont abouti à la syndicalisation des travailleurs de l'hôtel, après sa vente effectuée par la filiale américaine de Natixis.



*Réunion Annuel d'information du PCN français, 5 février 2018*

Il souligne que les efforts déployés par le PCN ont abouti à des résultats positifs allant au-delà de ce qui a été évoqué dans la saisine : un accord d'établissement est en cours de négociation, des progrès ont été obtenus pour les prestations de retraite, des problèmes de discriminations et de harcèlement sexuel sont maintenant discutés.

**Retrouver le discours de J. Blasi [ici](#) :**

**Trésor Info # PCN France** « Unite Here félicite le PCN français »

**Grégoire Guinand**, chargé de mission au sein de la direction internationale du Medef détaille ensuite les étapes clés de la saisine Natixis qui ont abouti à un dialogue de qualité et à des résultats concrets. Il souligne la nécessité d'une coordination étroite des PCN dans des affaires impliquant des chaînes de valeurs complexes et faisant intervenir de nombreux acteurs dans plusieurs pays.

**Geneviève Jean Von Rossum**, Ambassadrice pour la RSE et la bioéthique, présente les nouvelles saisines reçues par le PCN en 2017 qui sont en cours de traitement. La première saisine concerne l'entreprise Vinci et Vinci Airports au sujet des activités de leur filiale au Cambodge et la deuxième porte sur les activités de la filiale de DIAM International SAS en Turquie. Les communiqués d'évaluation initiale de ces saisines sont en ligne sur le site internet du PCN.

- **Conclusion**

En conclusion, **Eric David** constate que le PCN tel que constitué en France a un impact sur le réel et que la RSE est devenue un facteur de compétitivité des entreprises. La RSE est aujourd'hui une affaire partagée et doit être abordée de manière ouverte et participative. Il souligne dans ce sens l'importance d'une coordination et homogénéisation des PCN entre eux. **Stéphanie Brunengo** souligne que la crédibilité du PCN français résulte de son ancrage institutionnel. Elle note également le besoin des échanges plus participatifs entre entreprises et les parties prenantes. Enfin, pour **Roel Nieuwenkamp** le succès de la saisine Natixis illustre toute l'efficacité des mécanismes non judiciaires de règlement des différends. Cela montre l'importance du troisième pilier des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : l'accès à un recours effectif pour les victimes potentielles.